

**Spécimen d'un
PROGRAMME DES CONTRÔLES
à effectuer par l'Organe de contrôle IF***

Édition 2010

Approuvé par la Commission OAR
le 25 janvier 2001

(avec modifications d'août 2002, d'avril 2006, de décembre 2006 et de juillet 2010)

* Il s'agit d'une traduction ayant valeur d'information, qui n'a pas été approuvée formellement par l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Seule la version allemande fait foi.

1. Remarque préliminaire

Le présent programme des contrôles est à concevoir comme *recommandation* et à adapter aux spécificités du cas d'espèce. Il se réfère à la *directive relative aux contrôles des intermédiaires financiers par les Organes de contrôle IF* et représente une concrétisation de ladite directive.

2. Structure du programme des contrôles

Le programme est *subdivisé* en différents *domaines de contrôle* qui concernent des actes matériellement connexes. Chaque domaine est marqué d'une lettre de l'alphabet.

Des groupes d'actes de contrôle respectivement des contrôles spécifiques sont prescrits dans un domaine de contrôle. La plupart du temps, cela a lieu sous forme de questions auxquelles le contrôleur doit répondre. Une lettre (supplémentaire) est attribuée à chaque groupe respectivement à chaque contrôle spécifique, laquelle est combinée avec la lettre du domaine afférent.

Il y a lieu de répondre à chaque question et de donner suite à chaque consigne de contrôle. Le résultat est à annoter dans la colonne correspondante en entourant d'un cercle le symbole afférent. Le signe «+» veut dire «oui/aucune objection/respecté», le signe «-» «non/à objecter/non respecté» et le signe «∅» «ne s'applique pas». Si, à titre exceptionnel, il n'est pas possible de répondre à une question ou de donner suite à une consigne de contrôle – en raison du fait que celle-ci ne s'applique pas dans le cas d'espèce (signe «∅») – il y a lieu d'en faire un commentaire dans un document de travail.

Le contrôleur en fonction doit dater chaque inscription et la pourvoir d'un visa dans la colonne «Visa». Il est possible de faire usage d'abréviations. Il est essentiel que chaque inscription puisse être attribuée sans équivoque à un contrôleur.

3. Équipe des contrôleurs

Le Responsable des contrôles IF reconnu par l'OAR/ASSL assume la responsabilité de l'équipe des contrôleurs. Celui-ci doit surveiller l'ensemble des actes de contrôle et assurer que les contrôleurs engagés disposent des connaissances spécifiques correspondant à leurs tâches.

4. Documents de travail

Chaque acte de contrôle doit faire l'objet d'un enregistrement (documents de travail), lequel sera joint à la feuille de contrôle du domaine afférent. Les documents de travail doivent consigner les actes de contrôle entrepris, les documents consultés, les personnes ayant fourni des renseignements, le contrôleur ayant procédé aux actes ainsi que les résultats du contrôle.

Ces documents sont à conserver de façon ordonnée et à tenir à disposition de telle manière qu'ils puissent être consultés en tout temps. Ils doivent être structurés de telle façon qu'un contrôleur qualifié puisse facilement reconstituer les contrôles effectués.

Les documents de travail doivent être pourvus de références. Celles-ci sont à mentionner dans le programme des contrôles. Il est possible de combiner l'ordre des lettres alphabétiques donné avec un chiffre (par exemple, EC02).

5. Domaines de contrôle

A.	Acceptation du mandat / conditions pour la reconnaissance.....	3
B.	Préparation et planification des contrôles	5
C.	Contrôle et analyse financiers.....	7
D.	Conditions pour l'affiliation à l'OAR/ASSL.....	8
E.	Contrôle de l'organisation LBA	9
F.	Contrôle des résultats LBA.....	11
G.	Conditions pour l'octroi du cycle de révision pluriannuel.....	14
H.	Rapports.....	
I.	Equipe des contrôleurs.....	

OAR/ASSL
LBA
A

A. Acceptation du mandat / conditions pour la reconnaissance

Pos.	Acte de contrôle/question	Résultat	Contrôleur/date	Réf. DT
AA	Assurez-vous qu'avec la première acceptation du mandat de contrôle de l'OAR/ASSL la <i>requête en reconnaissance en qualité d'Organe de contrôle IF</i> soit présentée et que la <i>déclaration d'acceptation de l'Organe de contrôle IF</i> soit établie et expédiée à l'IF avec la <i>requête en reconnaissance en qualité d'Organe de contrôle IF auprès d'un intermédiaire financier affilié à l'OAR/ASSL</i> (des formulaires sont disponibles auprès du Bureau de coordination de l'OAR/ASSL). Assurez-vous qu'une <i>confirmation du mandat</i> soit expédiée à l'IF lors d'un nouveau mandat.	+ -		
AB	Assurez-vous que les conditions pour la <i>reconnaissance en qualité d'Organe de contrôle IF</i> soient entièrement respectées en conformité avec le règlement relatif à la procédure de contrôle (désigné ci-après par «règlement sur les contrôles» et que d'éventuelles modifications de la situation soient communiquées à l'OAR/ASSL.	+ -		
AC	Assurez-vous que les conditions pour la <i>reconnaissance en qualité de Responsable des contrôles IF</i> soient entièrement respectées en conformité avec le règlement sur les contrôles et que d'éventuelles modifications de la situation soient communiquées à l'OAR/ASSL.	+ -		
AD	Assurez-vous que l'exercice conforme du mandat de contrôle	+ -		

	soit garanti et qu'en particulier les <i>ressources personnelles requises</i> soient disponibles, au plan professionnel et quantitatif, afin de procéder à une exécution ordonnée des contrôles.			
AE	Assurez-vous que les personnes chargées du contrôle disposent de <i>connaissances</i> suffisantes dans le domaine de la LBA.	+	-	
AF	Assurez-vous que les personnes chargées du contrôle <i>jouissent d'une bonne réputation et puissent certifier de bonnes mœurs</i> .	+	-	
AG	Assurez-vous que la pleine et entière <i>indépendance</i> par rapport à l'IF contrôlé soit garantie.	+	-	

B. Préparation et planification des contrôles

Pos.	Acte de contrôle/question	Résultat	Contrôleur/date	Réf. DT
BA	Assurez-vous que toutes les <i>normes et ordonnances déterminantes</i> soient disponibles et que les personnes chargées du contrôle en aient pris connaissance.	+ -		
BB	Assurez-vous que toutes les <i>informations internes importantes</i> soient sollicitées auprès de l'IF et disponibles avant le contrôle, notamment les données: <ul style="list-style-type: none"> - sur l'activité commerciale et les domaines d'activité de l'IF; - sur les rapports de propriété et de domination ainsi que sur les personnes exerçant une influence essentielle; - sur la composition des organes dirigeants et de la direction ainsi que sur le nom de l'organe de révision; - sur l'organisation LBA (y compris directives, diagrammes des processus, etc.); - sur la situation financière de l'IF (rapports de gestion, clôtures intermédiaires, rapports de l'organe de révision, etc.); - sur la requête d'affiliation (copie) ainsi que sur les communications à l'OAR/ASSL concernant les modifications de la situation (copies). 	+ -		
BC	Assurez-vous que des <i>informations externes</i> soient recueillies et disponibles avant le contrôle, portant sur le marché déterminant ainsi que sur les pratiques commerciales usuelles dans la branche où l'IF exerce son activité.	+ -		
BD	Procédez, sur la base des propres analyses des sources de risques internes et externes, à une appréciation de la <i>situation au plan des risques</i> auprès de l'IF en ce qui concerne le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et déterminez ses répercussions sur les contrôles à effectuer.	+ -		
BE	Assurez-vous que le <i>besoin de temps</i> pour les divers contrôles soit fixé à l'avance et ne soit pas calculé dans un créneau trop étroit. Convenez suffisamment tôt avec l'IF <i>de la date et de l'heure pour procéder à des contrôles intermédiaires</i> (dans la période de contrôle). Convenez suffisamment tôt avec l'IF <i>de la date et de l'heure pour procéder au contrôle final</i> (à effectuer deux mois au plus après la fin de la période de contrôle). Assurez-vous que les dates et heures prévues pour les contrôles soient coordonnées avec l' <i>organe de révision</i> .	+ - + - + -		
BF	Assurez-vous qu'un <i>plan de contrôle pluriannuel</i> soit établi et que les contrôles à effectuer dans la période afférente soient coordonnés avec ledit plan. Assurez-vous que les consignes de l'OAR/ASSL concernant	+ -		

	<p>les contrôles dans la période afférente (contrôles particuliers, étendue des sondages, etc.) soient prises en considération dans la planification du contrôle et appliquées lors des contrôles.</p> <p>Assurez-vous qu'un <i>programme de contrôle</i> – correspondant au spécimen de l'OAR/ASSL – soit établi.</p>	<p>+</p> <p>+</p>	<p>-</p> <p>-</p>	
BG	<p>Assurez-vous que les <i>contrôleurs</i> soient disponibles <i>en nombre suffisant</i> lors des contrôles et qu'ils disposent des <i>connaissances spécifiques</i> requises.</p>	<p>+</p>	<p>-</p>	

C. Contrôle et analyse financiers

Pos.	Acte de contrôle/question	Résultat	Contrô- leur/date	Réf. DT
CA	<p>Dans la mesure où vous n'est pas vous-même organe de révision de l'IF,</p> <ul style="list-style-type: none"> - appréciez, par le biais de propres contrôles, si <i>la tenue des comptes et les comptes annuels sont conformes aux dispositions du droit de la SA et à celles des statuts</i>; ou - appréciez, sur la base du rapport détaillé de l'organe de révision, si la tenue des comptes et les comptes annuels sont conformes aux dispositions du droit de la SA et à celles des statuts, et évaluez la fiabilité de l'organe de révision et de son rapport; ou (dans la mesure où il n'y a pas d'organe de révision ou qu'il existe des doutes quant à ses déclarations) - assurez-vous qu'un contrôleur qualifié procède aux appréciations précitées et évaluez ses résultats. 	+ -		
CB	Procédez à une appréciation de la <i>situation financière générale</i> de l'IF sur la base des comptes annuels de la période de contrôle et des trois périodes précédentes, et prenez position notamment sur la base de capital, sur le rendement du capital propre et sur celui du capital total.	+ -		
CC	<p>Procédez à des analyses détaillées des données émanant de la comptabilité financière et des statistiques de l'entreprise, dans le but d'obtenir des fondements analytiques (<i>chiffres clés</i>) en vue d'effectuer des contrôles spécifiques.</p> <p>Appréciez si les <i>chiffres clés calculés par voie de comparaison dans la branche</i> oscillent anormalement vers le haut ou vers le bas. Si tel devait être le cas, évaluez les motifs qu'avance l'IF à ce propos.</p>	+ - + -		
CD	Constatez l'étendue du <i>chiffre d'affaires déterminant</i> de l'IF dans le domaine se rapportant à la LBA pour la période de contrôle. Le chiffre d'affaires déterminant dans le domaine se rapport à la LBA est défini selon le ch. 5 du règlement relatif aux émoluments de l'OAR/ASSL.	+ -		

D. Conditions pour l'affiliation à l'OAR/ASSL

Pos.	Acte de contrôle/question	Résultat	Contrôleur/date	Réf. DT
DA	<p>Contrôlez si les personnes indiquées dans la requête et dans les communications ultérieures font partie de l'<i>organe dirigeant</i> et de la <i>direction</i>.</p> <p>Contrôlez si le <i>Responsable LBA</i> reconnu par l'OAR/ASSL et le <i>Responsable de la formation IF</i> exercent effectivement ces fonctions.</p> <p>Contrôlez si les <i>données</i> relatives à ces personnes correspondent à la réalité.</p> <p>Appréciez si ces personnes jouissent d'une <i>bonne réputation</i> et offrent la garantie d'une gestion impeccable respectivement d'une <i>exécution impeccable des obligations</i> découlant de la LBA et des règlements de l'OAR/ASSL. Dans le cadre de cette appréciation, il y a lieu d'inclure les résultats des contrôles dans les domaines E et F.</p>	<p>+</p> <p>-</p> <p>+</p> <p>-</p> <p>+</p> <p>-</p> <p>+</p> <p>-</p>		
DB	<p>Appréciez si l'IF dispose d'une <i>organisation opportune et appropriée</i> en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et en ce qui concerne le respect des dispositions légales et réglementaires. Dans le cadre de cette appréciation, il y a lieu d'inclure les résultats des contrôles dans les domaines E et F.</p>	<p>+</p> <p>-</p>		
DC	<p>Contrôlez si les autres données contenues dans la requête d'affiliation (respectivement dans les communications effectuées postérieurement à sa soumission, notamment concernant les données fondamentales, la forme juridique, l'affiliation à l'association, l'activité commerciale, les liens économiques et les supports ainsi que le refinancement) correspondent à la réalité.</p>	<p>+</p> <p>-</p>		
DD	<p>Déterminez, sur la base des communications et des propres constats (cf. domaine DA), si l'IF a annoncé à temps à l'OAR/ASSL l'ensemble des modifications de la situation, conformément à la requête d'affiliation.</p> <p>Constatez si l'IF a donné suite aux autres obligations de communiquer envers l'OAR/ASSL.</p>	<p>+</p> <p>-</p> <p>+</p> <p>-</p>		

E. Contrôle de l'organisation LBA

Pos.	Acte de contrôle/question	Résultat	Contrô- leur/date	Réf. DT
EA	<p>Contrôlez si l'IF dispose de <i>directives internes</i> dans le domaine de la LBA en concordance avec les dispositions légales et réglementaires (de telles directives peuvent, mais ne doivent pas obligatoirement exister).</p> <p>Appréciez si les directives internes sont <i>appropriées</i> à la taille de l'entreprise et à la nature des affaires.</p> <p>Contrôlez si l'IF dispose, abstraction faite de l'aide-mémoire «<i>Indices de blanchiment d'argent dans les affaires de leasing</i>» selon l'annexe A au règlement d'autorégulation de l'OAR/ASSL, d'un propre aide-mémoire avec de tels indices, si ceux-ci sont conformes aux prescriptions légales et réglementaires et s'il a été remis aux collaborateurs exerçant leur activité dans le domaine déterminant au sens de la LBA (un tel aide-mémoire supplémentaire peut, mais ne doit pas obligatoirement exister).</p> <p>Appréciez, à l'aide d'interrogatoires, si les collaborateurs exerçant leur activité dans le domaine déterminant au sens de la LBA connaissent les directives internes, s'ils disposent de connaissances suffisantes dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et s'ils ont reçu des instructions suffisantes.</p>	<p>+ - ∅</p> <p>+ - ∅</p> <p>+ -</p> <p>+ - ∅</p>		
EB	<p>Contrôlez si le Responsable LBA entretient une <i>collection actualisée de l'ensemble des normes et ordonnances</i> et si celle-ci est accessible à tous les collaborateurs exerçant leur activité dans le domaine déterminant au sens de la LBA.</p>	+ -		
EC	<p>Contrôlez s'il existe un <i>régime des compétences</i> en ce qui concerne la vérification de l'identité du cocontractant et l'identification de l'ayant droit économique, et appréciez si celui-ci <i>garantit un contrôle effectif</i>. Outre le principe dit des «deux paires d'yeux», il y a également lieu de veiller à des règles appropriées en matière de remplacement.</p> <p>Contrôlez, après étude des pièces justificatives, si le régime des compétences est <i>respecté</i> et si les vérifications d'identité ainsi que les contrôlés sont confirmés au moyen d'un visa. Ce contrôle peut être combiné avec ceux selon le domaine F.</p>	<p>+ - ∅</p> <p>+ - ∅</p>		
ED	<p>Contrôlez si le <i>Responsable LBA peut être joint</i> avec célérité par les collaborateurs exerçant leur activité dans le domaine déterminant au sens de la LBA respectivement si un remplacement approprié est prévu et opératif.</p>	+ - ∅		
EE	<p>Contrôlez si l'IF tient sur chaque cocontractant une documentation au sens d'un profil de client, qui contient l'ensemble des données (électroniques) et/ou documents (physiques), revêtant de l'importance au titre de la LBA et se rapportant aux divers clients et/ou événements commerciaux.</p> <p>Appréciez si toutes les mesures requises pour garantir la <i>protection des données</i> des personnes enregistrées ont été prises et si elles sont respectées.</p> <p>Contrôlez l'<i>actualité</i>, l'<i>intégralité</i> et l'<i>authenticité</i> des informa-</p>	<p>+ -</p> <p>+ -</p> <p>+ -</p>		

	<p>tions consignées dans les profils de clients. Ce contrôle peut être combiné avec ceux selon le domaine F.</p> <p>Appréciez si les mesures prises pour la <i>sécurité des données mises en mémoire</i> sont suffisantes.</p> <p>Appréciez si un <i>accès aux données</i> est garanti pour les <i>dix ans</i> à venir respectivement s'il est possible d'accéder aux données des périodes précédentes (l'accès doit demeurer garanti pendant dix ans). En cas de conservation physique, contrôlez s'il est garanti que les dossiers sont conservés pendant au moins 10 ans en lieu sûr et/ou si les dossiers des périodes précédentes (au moins 10 ans) sont disponibles.</p>	+	-		
EF	Contrôlez, à l'aide de sondages, si les directives internes sont respectées. Ce contrôle peut être combiné avec ceux selon le domaine F.	+	-		

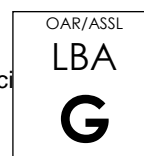
F. Contrôle des résultats LBA

Pos.	Acte de contrôle/question	Résultat	Contrô- leur/date	Réf. DT
FA	<p>Contrôlez, à l'aide de sondages, si, au moment d'établir la relation d'affaires, l'<i>identité</i> des cocontractants est <i>vérifiée</i> sur la base d'une <i>pièce justificative</i> selon les dispositions du règlement d'autorégulation de l'OAR/ASSL et si une copie de ce document est déposée dans le dossier.</p> <p>Si la copie du document de vérification de l'identité n'est pas établie par un collaborateur ou un délégué de l'IF, son authenticité devra être confirmée selon les dispositions du RAR.</p> <p>Contrôlez, à l'aide du même sondage, si toutes les données requises sur l'identité du cocontractant selon les dispositions du RAR résultent des documents que celui-ci a signés (requête, contrat, etc.) et concordent avec les données contenues dans le profil du client.</p>	+ -		
		+ -		
FB	<p>Contrôlez, à l'aide de sondages, si dans les cas retenus par le RAR une <i>déclaration écrite relative à l'ayant droit économique</i> a en outre été requise du cocontractant et contrôlée quant à sa plausibilité.</p> <p>Contrôlez, à l'aide du même sondage, si la déclaration écrite du cocontractant relative à l'ayant droit économique contient toutes les données requises selon le RAR et a été signée correctement.</p>	+ - ∅		
		+ -		
FC	<p>Contrôlez, à l'aide de sondages, si, en cas de délégation de la vérification de l'identité du cocontractant et de l'identification de l'ayant droit économique, la délégation a eu lieu correctement selon les dispositions du RAR.</p>	+ -		
		+ -		

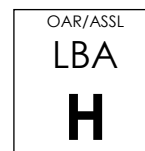
	les affaires de leasing» (Annexe A au RAR) ou qui figurent dans des aide-mémoire internes de l'IF.			
FG	<p>Contrôlez, à l'aide de sondages, si les dossiers des clients contiennent les documents (requêtes, contrats, listes de contrôle, etc.) et les pièces justificatives concernant les transactions effectuées et les clarifications opérées, et si les documents sont complets.</p> <p>Les diverses affaires et transactions doivent pouvoir être reconstituées sur la base des documents contenus dans les dossiers.</p> <p>Constatez si un <i>accès rapide</i> aux dossiers des clients et à leurs documents est garanti.</p> <p>Constatez si les dossiers des clients sont conservés <i>en lieu sûr</i> pour dix ans au moins.</p>	+	-	
		+	-	
		+	-	
FH	<p>Contrôlez, sur la base des communications effectuées selon l'art. 9 LBA au cours de la période de contrôle ainsi que des dossiers de clients afférents, si les <i>communications</i> ont été faites dans les délais et dans les formes, si les indices ont été reconnus de manière rapide et fiable et si les dispositions ainsi que les directives internes déterminantes ont été respectées.</p> <p>Constatez si les collaborateurs exerçant leur activité dans le domaine déterminant au sens de la LBA sont correctement <i>informés</i> des communications obligatoires.</p>	+	-	∅
		+	-	
FI	<p>Contrôlez, sur la base des communications effectuées selon l'art. 9 LBA au cours de la période de contrôle ainsi que des dossiers de clients afférents, si les avoirs correspondants ont été <i>bloqués</i> conformément à l'art. 10 LBA.</p>	+	-	∅
FJ	<p>Contrôlez si tous les collaborateurs soumis à l'obligation de formation ont accompli, dans les six mois après leur entrée, et ensuite chaque année, le module de base selon le règlement relatif à la formation LBA des intermédiaires financiers affiliés («règlement sur la formation»).</p>			
FK	<p>Contrôlez si tous les membres d'organes LBA ont accompli, dans les six mois suivant la première prise en charge d'une telle fonction, le module fondamental ainsi que tous les deux ans le module de formation continue obligatoire selon le règlement sur la formation.</p>			

G. Conditions pour l'octroi du cycle de révision pluriannuel

Ces contrôles ne doivent être effectués que si la Commission OAR a octroyé à l'intermédiaire financier le cycle de révision pluriannuel (cf. à ce propos ch. 32 ss. du règlement sur contrôles)

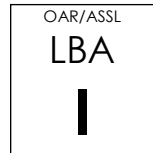


Pos.	Acte de contrôle/question	Résultat	Contrôleur/date	Réf. DT
GA	La Commission OAR a octroyé à l'intermédiaire financier le cycle de révision pluriannuel et ne l'a pas retiré.	+ -		
GB	Les deux dernières révisions LBA ont été appréciées comme «accomplies» par l'Organe de contrôle IF.	+ -		
GC	Le risque de blanchiment d'argent est jugé de «mineur».			
	Origine des clients	+ -		
	Structure de la clientèle (y compris personnes politiquement exposées)	+ -		
	Stabilité des relations avec la clientèle	+ -		
	Nombre approprié de clients par collaborateur	+ -		
	Existence d'une surveillance systématique opérationnelle pour les relations contractuelles courantes?	+ -		
	Résultat total risque de blanchiment d'argent «mineur»	+ -		



H. Rapports

Pos.	Acte de contrôle/question	Résultat	Contrô- leur/date	Réf. DT
HA	Résumez les contrôles entrepris ainsi que les constats et recommandations en résultant en vue d'améliorations, et discutez-les avec le Responsable LBA à l'occasion de l' <i>entretien final</i> . Discutez avec le Responsable LBA des éventuelles violations de dispositions légales et réglementaires qui ont été constatées.	+ - + -		
HB	Au terme du contrôle et après entretien avec le Responsable LBA, établissez et signez le rapport de contrôle et expédiez-le à l'IF et à l'OAR/ASSL. L'expédition doit avoir lieu au plus tard trois mois après la fin de la période de contrôle.	+ -		
HC	Après avoir rédigé le rapport de contrôle, établissez et signez l' <i>attestation</i> et expédiez-la à l'OAR/ASSL.	+ -		



I. Equipe des contrôleurs

Nom	Fonction	Visa	Engagé le (date)
	Responsable des contrôles IF		